

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Bail commercial avec la SAS ONF Énergie Méditerranée.**

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette Saudemont

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini.

**Excusés** : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga  
Françoise Galmiche

**Pouvoirs** : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau  
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant  
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Marc Ventre, Vice-Président chargé du Développement Economique, informe les délégués des faits suivants.

L'ONF des Hautes-Alpes a dénoncé la convention de location du parc à bois et du chalet administratif d'une part.

La SAS ONF Énergie Méditerranée dont le gérant est Emmanuel Dupas s'est déclarée intéressée par la reprise d'une partie du foncier libéré soit 7 929 m<sup>2</sup> pour le stockage de bois. Cette société souhaite également louer les deux bureaux du chalet administratif.

Un bail commercial est privilégié dont les termes sont proposés à l'avis des délégués :

Durée : 3/6/9 ans

Redevance : 725,36 € HT /an pour le parc à bois et 900 € HT / mois pour le chalet administratif (148.75 € bureau n°1 de 15 m<sup>2</sup> - 151.25 € bureau n°2 de 20 m<sup>2</sup>)

Loyer indexé sur l'indice INSEE de la construction.

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à l'unanimité les termes du bail commercial et autorise le Vice-Président à le signer.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151012-De92\_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2015

Publication : 22/10/2015

Pour le Président  
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les  
jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Marie Bernard

